



## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Montpelier, tenue par voix téléphonique conformément à l'arrêté ministériel émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le contexte de la pandémie COVID-19 (15 mars 2020) le 1<sup>er</sup> juin 2020 à 13 h 42.

Présences : Le maire : M. Stéphane Séguin

Les conseiller(e)s : M. Bernard Riopel  
Mme Diane Thibault  
M. Victor Boulay  
M. Pier-Car Bédard  
M. Jean-Guy Périard  
Mme Ghislaine Jean

Absent :

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente, Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL
  - 1.1 Ouverture de l'assemblée
  - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020
  - 1.4 Rapport du maire 2019 sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
  - 1.5 3<sup>e</sup> souper-bénéfice du Maire au profit de l'église Notre-Dame-de-la-Consolation
2. ADMINISTRATION ET FINANCES
  - 2.1 Adoption des comptes à payer
  - 2.2 Achat de dossiers prénumérotés – JUL Solutions
  - 2.3 Renouvellement de l'entente relative à la gestion d'un contrat d'intégration au travail (CIT)



3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique
  - 3.2 Achats d'équipement – COVID-19
4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC
  - 4.1 Rapport du directeur des travaux publics et aqueduc
  - 4.2 Adjudication de contrat pour la location de machineries lourdes pour la période du 15 juin 2020 au 14 juin 2021
  - 4.3 Mandat à l'ingénieur de la MRC Papineau
5. HYGIÈNE DU MILIEU
6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
  - 6.1 Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement
7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE
  - 7.1 Autorisation de payer la facture no 435678 à Les électriciens Savard & fils
  - 7.2 Autorisation de paiement – Versement au sous-comité Loisirs Plein Air Lac Croche
  - 7.3 Distribution par publipostage de la mise à jour de la Politique familiale et Municipalité amie des aînés
8. AFFAIRES NOUVELLES
  - 8.1 Ministère des Transports du Québec - Programmes d'aide à la voirie locale - Exercice financier 2020-2021
9. DIVERS
  - 9.1 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 2020-00002 – Réfection d'une section de revêtement sur la façade du bâtiment situé au 12, rue Principale
  - 9.2 Acceptation de l'offre de service no 20-05-14 de la firme Prosept pour la préparation des plans et devis pour le(s) ponceau(x) et le(s) fossé(s) dans le secteur du lac Schryer à l'intersection du chemin du Lac Vert et de la rue Viau
10. CORRESPONDANCE
  - 10.1 Le méchoui chez Dan
11. LEVÉE DE LA SÉANCE

## 1. CONSEIL MUNICIPAL

### 1.1 Ouverture de l'assemblée

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte.

### 1.2 Adoption de l'ordre du jour

**2020-06-099**

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en ajoutant les points suivants :

- 9.1 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 2020-00002 – Réfection d'une section de revêtement sur la façade du bâtiment situé au 12, rue Principale;
- 9.2 Acceptation de l'offre de service no 20-05-14 de la firme Prosept pour la préparation des plans et devis pour le(s) ponceau(x) et le(s) fossé(s) dans le secteur du lac Schryer à l'intersection du chemin du Lac Vert et de la rue Viau.

Et en retirant le point :

- 7.1 Autorisation de payer la facture no 435678 à Les électriciens Savard & fils

ET QUE le point « Divers » demeure ouvert.

**Adoptée à l'unanimité.**

### 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020

**2020-06-100**

Il est proposé par Monsieur Victor Boulay

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020.

**Adoptée à l'unanimité.**



#### **1.4 Rapport du maire 2019 sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe**

Tel que le requiert l'article 176.2.2 du Code municipal, au plus tard lors d'une séance ordinaire du mois de juin, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Monsieur Christian Gratton, auditeur de la firme Charlebois et Gratton, CPA inc. a fait la présentation d'un sommaire du rapport financier de la Municipalité lors de la séance ordinaire du conseil du 2 mars dernier.

#### **1.5 3<sup>e</sup> souper bénéfique du Maire au profit de l'église Notre-Dame-de-la-Consolation**

**2020-06-101**

CONSIDÉRANT QUE suite à la COVID-19 plusieurs activités sur le territoire de la Municipalité ont dû être annulées dont le 3<sup>e</sup> souper bénéfique du Maire au profit de l'église Notre-Dame-de-la-Consolation;

CONSIDÉRANT QU'un montant de mille dollars (1 000 \$) avait été prévu au budget 2020 pour l'organisation de cet évènement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite remettre ce montant sous forme de don;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise le versement de mille dollars (1 000 \$) à la Fabrique de Montpellier.

**Adoptée à l'unanimité.**



## 2. ADMINISTRATION ET FINANCES

### 2.1 Adoption des comptes à payer

**2020-06-102**

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro 2020-06.01 et que Stéphane Séguin, maire et Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 26 avril au 23 mai 2020, totalisant 27 221,46 \$;
- Transactions bancaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2020, totalisant 50 060,92 \$.

ET QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste soient par la même occasion approuvées.

#### CERTIFICAT DE CRÉDIT

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Manon Lanthier, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal.



Manon Lanthier, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

**Adoptée à l'unanimité.**

### 2.2 Achat de dossiers pré-numérotés – JUL Solutions

**2020-06-103**

CONSIDÉRANT QUE suite à la rénovation cadastrale tous les numéros de matricules pour chacune des propriétés ont changé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de tout refaire la numérotation soit, pour 1 426 dossiers;



CONSIDÉRANT l'offre de service de JUL Solutions en date du 13 mai 2020 pour l'achat de 1 426 dossiers pré-numérotés avec 2 attaches métalliques de chaque côté, ce qui permettra de fusionner l'administration et l'urbanisme, dossiers sans codifications (200), une série de petits codes (250) et de micros codes (250) de 0 à 9 au montant de trois mille trois cent vingt-sept dollars et soixante-deux cents (3 327,62 \$) plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil entérine l'acceptation de la soumission de JUL Solution;

ET qu'il en autorise le paiement.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **2.3 Renouvellement de l'entente relative à la gestion d'un contrat d'intégration au travail (CIT)**

**2020-06-104**

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative à la gestion d'un contrat d'intégration au travail (CIT) est venue à échéance;

CONSIDÉRANT QUE le montant subventionné par le Centre local d'emploi de Papineauville est de 60 %;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

ET RÉSOLU QUE ce conseil entérine l'autorisation de Madame Priscilla Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à signer ladite entente avec le Centre local d'emploi de Papineauville pour l'année 2020-2021.

**Adoptée à l'unanimité.**



Maire  
Sec. trés.

### 3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur de la sécurité publique pour le mois de mai 2020.

#### 3.2 Achats d'équipement – COVID-19

2020-06-105

CONSIDÉRANT l'obligation de respecter les normes sanitaires en milieu de travail de la commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE ce conseil entérine les achats tels qu'énumérés dans le tableau ci-dessous au montant de mille huit cent cinquante-cinq dollars et soixante-sept cents (1 855,67 \$) incluant les frais de transport plus les taxes applicables :

FOURNISSEURS	ITEMS	QTÉ	PRIX
Marché OMNI	Masques	4	79,99 \$
Marché OMNI	Gants en nitrile	2	11,99 \$
Marché OMNI	Eau de javel	8	2,99 \$
Marché OMNI	Purell 20 L	1	249,99 \$
Groupe ADCO	Distributeur de purell	6	164,99 \$

**Adoptée à l'unanimité.**

### 4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC

#### 4.1 Rapport du directeur des travaux publics et aqueduc

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur des travaux publics pour le mois de mai 2020.



Maire  
Sec. trés.

## 4.2 Adjudication de contrat pour la location de machineries lourdes pour la période du 15 juin 2020 au 14 juin 2021

2020-06-106

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé par appel d'offres, par invitation, auprès de trois (3) soumissionnaires pour la location de machineries lourdes pour la période du 15 juin 2020 au 14 juin 2021 conformément à l'article 935 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 25 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au cahier des charges et bordereau de soumission;

CONSIDÉRANT QUE les prix de location de machineries lourdes varient d'un entrepreneur à l'autre et que chacun des entrepreneurs offre, pour certaines machineries ou certaines machineries munies d'équipements spécialisés, des prix qui varient;

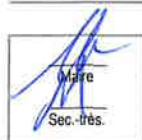
CONSIDÉRANT QUE suite aux offres déposées le directeur des travaux publics a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Nom	Pelle mécanique minimum 14 tonnes (incluant l'opérateur)	Mini pelle mécanique minimum 3 tonnes (incluant l'opérateur)	Rouleau compacteur minimum 1 tonne (incluant l'opérateur)
Asphalte Raymond	125 \$	90 \$	120 \$
Jacques Lirette	130 \$	90 \$	n/a
Excavation Lafontaine	115 \$	80 \$	n/a

Nom	Bouteur (Bulldozer) minimum 5 tonnes (incluant l'opérateur)	Camion 10 roues (incluant l'opérateur)	Excavatrice (série 580 case) minimum ou l'équivalent
Asphalte Raymond	110 \$	80 \$	90 \$
Jacques Lirette	75 \$	80 \$	80 \$
Excavation Lafontaine	90 \$	80 \$	90 \$

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt de la Municipalité de toujours prendre le prix le plus bas pour la location de chacune des machineries disponibles dont elle aura besoin;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics recommande au conseil d'octroyer le contrat aux trois (3) soumissionnaires, et ce dans le meilleur intérêt de la Municipalité soit en prenant le plus bas soumissionnaire en fonction des besoins;



Sec. trés.



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accepte les trois (3) offres reçues, tel qu'il apparaît au tableau ci-dessus;

ET QUE la sélection des soumissionnaires pour la réalisation des travaux à effectuer se fera sur la base de la disponibilité des machineries et des frais de transport chargés en sus.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **4.3 Mandat à l'ingénieur de la MRC Papineau**

**2020-06-107**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection des voies publiques sont prévus sur le territoire de la Municipalité au courant de l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces travaux excèdera trois milles (3 000 \$) et que par conséquent des plans et devis signés et scellés par un ingénieur sont requis;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Papineau offre un service d'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Pier-Carl Bédard

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate le service d'ingénierie de la MRC de Papineau pour effectuer des plans type et devis pour la réalisation des travaux de réfection des voies publiques sur le territoire de la Municipalité pour l'année en cours.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **5. HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun point à l'ordre du jour.

---



Maing  
Sec. trés.

## **6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **6.1 Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement pour le mois de mai 2020.

## **7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **7.1 Ce point a été retiré.**

### **7.2 Autorisation de paiement – Versement au sous-comité Loisirs Plein Air Lac Croche**

**2020-06-108**

CONSIDÉRANT QU'un montant de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) a été accordé au sous-comité Loisirs Plein Air Lac Croche lors du budget 2020 pour ses activités et sa gestion;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation de la Faune demande de l'aide financière afin de continuer à fournir gratuitement les permis de pêche et l'ensemencement de poissons lors des Journées de Pêche en herbe et Pêche sur glace pour la prochaine saison soit 2021;

CONSIDÉRANT la demande reçue le 26 mai dernier de Madame Ghislaine Jean, présidente de l'Association des Loisirs de Montpellier, demandant un versement de cinq cents dollars (500 \$) afin de participer à la demande de financement de la Fondation de la Faune;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Loisirs injectera également un montant de cinq cents dollars (500 \$) ce qui portera le montant de l'aide financière à mille dollars (1 000 \$);

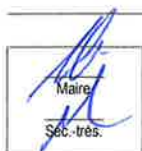
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Pier-Carl Bédard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise le paiement de cinq cents dollars (500 \$) au sous-comité Loisirs Plein Air Lac Croche.

**Adoptée à l'unanimité.**



### 7.3 Distribution par publipostage de la mise à jour de la Politique familiale et Municipalité amie des aînés

2020-06-109

CONSIDÉRANT les frais au montant de cent quatre-vingt-six dollars et quatre-vingt-six cents (186,86 \$) pour la distribution par publipostage de la mise à jour de la Politique familiale et Municipalité amie des aînés.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Pier-Carl Bédard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise la dépense pour les frais de publipostage;

QUE cette dépense soit prélevée à même le surplus accumulé non affecté;

ET QUE Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer les transferts budgétaires suivants :

Montant	Du poste	Description	Au poste	Description
187 \$	59 13151	Excédent affecté – Politique familiale	02 59000 999	Politique familiale

Adoptée à l'unanimité.

## 8. AFFAIRES NOUVELLES

### 8.1 Ministère des Transports du Québec - Programmes d'aide à la voirie locale - Exercice financier 2020-2021

Le 25 mai dernier, Mathieu Lacombe, député de Papineau, confirmait à la municipalité de Montpellier par voie électronique un montant de dix-huit mille dollars (18 000 \$) dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale- du ministère des Transports du Québec pour l'exercice financier 2020-2021.



**9. DIVERS****9.1 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 2020- 00002 – Réfection d'une section de revêtement sur la façade du bâtiment situé au 12, rue Principale****2020-06-110**

CONSIDÉRANT QU'une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la réfection d'une section de revêtement sur la façade du bâtiment situé au 12 rue Principale a été présentée le 28 mai 2020;

CONSIDÉRANT que les travaux consistent à remplacer le revêtement mural en imitation de briques par un revêtement de vinyle blanc;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCUE) estiment dans leur résolution no CCUE-20-05-28 adoptée le 28 mai 2020 que le projet respecte les critères d'évaluation du PIIA;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accepte la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 2020-00002 pour le remplacement du revêtement mural en imitation de briques par un revêtement de vinyle blanc situé au 12, rue Principale, selon les motifs énumérés à la résolution no CCUE-20-05-28 du comité consultatif d'urbanisme (CCUE) adoptée lors de sa réunion tenue le 28 mai 2020.

**Adoptée à l'unanimité.**



Maire  
Sec.-trés.

**9.2 Acceptation de l'offre de services no 20-05-14 de la firme Prosept pour la préparation des plans et devis pour le(s) ponceau(x) et le(s) fossé(s) dans le secteur du lac Schryer à l'intersection du chemin du Lac-Vert et de la rue Viau**

**2020-06-111**

CONSIDÉRANT l'offre de services no 20-05-14 de la firme Prosept reçu le 19 mai dernier pour la préparation des plans et devis pour le(s) ponceau(x) et le(s) fossé(s) dans le secteur du lac Schryer à l'intersection du chemin du Lac-Vert et de la rue Viau au montant de onze mille sept cent cinquante dollars (11 750 \$) plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accepte l'offre de service no 20-05-14 de la firme Prosept et qu'il en autorise le paiement.

**Adoptée à l'unanimité.**

**10. CORRESPONDANCE**

**10.1 Le méchoui chez Dan**

Nous accusons réception de la correspondance reçue le 3 mai 2020 informant la Municipalité que l'évènement « Le méchoui chez Dan » est annulé pour l'année 2020 en raison de la COVID-19.

---



Maire  
Sec. trés.

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE****2020-06-112**

Il est proposé par Monsieur Victor Boulay

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 14 h 22.

**Adoptée à l'unanimité.**



---

Stéphane Séguin, maire



---

Manon Lanthier, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.